

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

-----

Commune  
de  
BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL  
DU 24 NOVEMBRE 2016

L'an deux mille seize, le vingt-quatre novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

**DATE DE CONVOCATION** : 17 novembre 2016

**NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE** : 29 – **PRESENTS** : 25 – **REPRESENTES** : 4

**PRESENTS** : M. BUF Jean-Michel, Mme GUIHOT Nathalie, M. MORMANN Cédric, Mme GUIHO Marie-France, M. POINTEAU Jean-Luc, Mme DUBOURG Yolande, M. CAILLON Philippe, Mme LE BORGNE Véronique, MM. FLIPPOT Jacky, RICARD Jean-François et CODET Stéphane, Mme AUBRY Sylvie, M. BROUTIN Ludovic, Mme CAMELIN Christine, M. COLIN Arnaud, Mmes COOREVITS Catherine, DENIEL Brigitte, GILLET Maryline, GUINEL Marie-Jeanne, M. MORMANN Nolann, Mme ORDRONNEAU Séverine, M. PLUMELET Jean-Luc, Mme POYER Audrey, M. RICARDEAU James et Mme SCHLADT Rita.

**EXCUSES** : Mmes GUILLAUME Marie-Hélène (*pouvoir à Mme GUIHO Marie-France*, PELÉ LEGOUX Laurence (*pouvoir à M. TANI Florent*), MM PLANTARD Thierry (*pouvoir à Mme SCHLADT Rita*) et PONTAC Serge (*pouvoir à M. MORMANN Cédric*),

**SECRETAIRES DE SEANCE** : Mme GUINEL Marie-Jeanne, M. FLIPPOT Jacky

<b>OBJET</b> :	<i>Rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets 2015</i>
----------------	---

N° 2016 / 11 / 03

*Conformément à la loi n°95-101 du 2 Février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement mettant l'accent sur la transparence et l'information des usagers et au décret n°2000-404 du 11 Mai 2000, il est proposé un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de la Communauté de Communes de la Région de Blain pour l'année 2015.*

*Ce rapport contribue à mieux connaître et faire connaître les conditions techniques, organisationnelles et économiques dans lesquelles ce service est géré.*

*Ce rapport a été présenté et approuvé en Conseil Communautaire le 21 Septembre 2016.*

*Il doit être présenté, devant l'assemblée délibérante de chaque Conseil Municipal.*

*Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales*

*Vu le rapport d'activités 2015 et la note de synthèse, adressés aux conseillers municipaux à l'appui de leur convocation.*

*Le Conseil municipal,*

*PREND ACTE de la présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public de collecte et de traitement des déchets pour l'exercice 2015.*

Vote : unanimité

Extrait certifié conforme,  
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,

Le 28 novembre 2016



Accusé de réception en préfecture  
044-214400152-20161124-CM-2016-11-03-  
DE  
Date de télétransmission : 28/11/2016  
Date de réception préfecture : 28/11/2016